



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 7 mai 2025

La DGA, l'armée de l'Air et de l'Espace et MBDA, signent une convention de partenariat au bénéfice de la réserve industrielle de défense.

- **Le 5 avril 2025, Emmanuel Chiva, délégué général pour l'armement, le général de brigade aérienne Frédéric Devanlay, délégué aux réserves de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) et sous-directeur « recrutement, réserve et jeunesse » de l'AAE, ainsi que Stéphane Reb, directeur général France et directeur exécutif des programmes de MBDA, ont signé une convention de partenariat visant à renforcer le dispositif de réserve industrielle de défense (RID), en présence d'Eric Béranger, président-directeur général de MBDA.**
- **Pilotée par la Direction générale de l'armement (DGA), cette convention est applicable sur une durée de 5 années. Elle apporte un soutien à la montée en puissance des entreprises de la base industrielle et technologique de défense (BITD).**
- **La RID permet à un industriel de la BITD ou étatique de bénéficier du renfort de réservistes mobilisés sur des missions spécifiques afin d'atteindre rapidement les cadences de production ou de maintien en condition opérationnelle nécessaires en cas de crise ou de guerre.**

Avec cette nouvelle convention de partenariat qui est la 7^e signée depuis le lancement de ce dispositif, la DGA contribue à faciliter l'engagement des citoyens qui souhaitent concourir à la défense nationale, permettant ainsi aux industriels de la BITD ou étatiques de bénéficier du renfort de réservistes mobilisés sur des missions spécifiques. La RID s'inscrit dans le contexte d'économie de défense pour renforcer l'industrie d'armement en cas de crise majeure. Cette démarche s'est concrétisée dès octobre 2023 par de premiers contrats d'engagement de réservistes.

A propos de la RID :

La réserve industrielle de défense (RID) est un dispositif ouvert aux professionnels, femmes et hommes, disposant de compétences industrielles. Elle a été créée pour renforcer les chaînes de production et de maintien en condition opérationnelle de l'industrie d'armement en cas de crise ou de guerre.

Elle s'adresse en priorité aux profils correspondants, ouvriers qualifiés, techniciens, ingénieurs et de manière générale, à tout profil détenant des compétences dans la fabrication, l'usinage, la chaudronnerie, les contrôles non destructifs, la qualité produit et l'ensemble des domaines concourant aux activités industrielles de production ou maintenance.

Les réservistes industriels de défense s'engagent sur la base de dix jours/an. Ces dix jours sont dédiés à la formation, à l'entretien des compétences et à la mise en situation. Les réservistes industriels de défense ont le statut de militaire. Ils peuvent être militaires du rang, sous-officier ou officier. Leur rémunération est faite sur la même base qu'un militaire d'active du même grade.

À terme, c'est un vivier de 3 000 réservistes industriels de défense qui pourra être déployé chez les industriels de la base industrielle et technologique de défense (BITD) ou chez les industriels étatiques (SMITer, SLM, SIAe, SIMU), ou à la DGA.

Les conditions requises pour intégrer la réserve industrielle de défense sont présentées sur le site Internet du ministère des Armées : <https://www.defense.gouv.fr/dga/reserve-industrielle-defense>.



Signature de la convention RID entre la DGA, l'AAE et MBDA - © MBDA

Contacts médias :

Direction générale de l'armement
Service de presse
dga.presse.fct@def.gouv.fr
09 88 67 00 30

Centre médias du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense**

DICoD

Centre médias du ministère des Armées
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15